

ACADÉMIE
DES SCIENCES et
DES TECHNOLOGIES DU
QUÉBEC

Par

Denis Gingras, Dr Ing.

QUÉBEC

JUILLET 1995

Pourquoi l'implantation au Québec d'une Académie des Sciences et des Technologies?

Un tel organisme s'insère à la fois de manière impérieuse et naturelle dans le projet de société que nous sommes à échafauder. En ce faisant, la société québécoise se donne une assise majeure et durable comme l'ont fait nombre de pays.

En effet, ce processus d'affirmation nationale a toujours nourri un désir d'ouverture au monde, conscients que nous sommes de l'interdépendance croissante qui le façonne.

Toutefois, l'évolution complexe et rapide du savoir et des connaissances scientifiques de même que la propagation des applications technologiques nous pressent inéluctablement à mieux comprendre le sens de la destinée humaine et à saisir notre rôle en tant que peuple au sein de la collectivité mondiale.

La société québécoise doit préserver et soutenir sa contribution scientifique et technologique au développement planétaire et organiser la mise en place de mécanismes qui assurent la pérennité des acquis passés, présents et à venir.

Le Québec en tant que structure sociétale organisée et interdépendante doit s'assurer d'une culture scientifique élevée et d'une vision stratégique à long terme qui s'appuie sur un mode de pensée et une méthodologie expérimentale éprouvée.

Préambule

1) Considérant l'évolution incessante du savoir et des connaissances propulsant de plus en plus rapidement l'être humain au-delà de sa condition familière d'existence, mais en deçà de la compréhension achevée de sa finalité;

2) Considérant sa capacité mentale d'initier entre autres le développement d'applications technologiques, de transformations de la matière et de l'énergie qui interagissent sur les structures organisationnelles qu'il s'est imposées;

3) Considérant que toute structure sociétale doit préserver, face aux changements qui lui sont inhérents, la pérennité de son développement au moyen de stratégies qui respectent ses besoins de survie et d'organisation cristallisant l'appartenance de ses membres ainsi que l'intelligibilité des phénomènes et des actes qu'elle choisit de mettre en priorité;

4) Considérant que la société contemporaine est, en grande mesure, le fruit du développement et de l'évolution complexe des structures sociétales qui l'ont précédée, et

constitue un sous-ensemble d'une communauté mondiale plus complexe et englobante interagissant avec elle en toute conscience de la dynamique des forces de l'univers;

5) Considérant que dans notre héritage culturel actuel, la spécificité de notre créativité utilisée dans le domaine des sciences et des technologies caractérise largement notre apport au patrimoine mondial;

6) Considérant que la force et la vivacité d'une société se mesurent en grande partie par le degré de compréhension et le niveau de conscience scientifique des gens qui la composent, ainsi que la cohérence des connaissances transmises et utilisées;

7) Considérant que l'entité souveraine et interdépendante du Québec confirme sa filiation à la pensée scientifique et à la méthode expérimentale par l'inclusion dans sa propre constitution d'une composante systémique et universelle;

IL EST PROPOSÉ:

La création d'une Académie des Sciences et des Technologies du Québec

selon les critères et modalités suivants:

MISSION

« La mission de l'Académie des Sciences et des Technologies du Québec consiste à reconnaître, à valider et à promouvoir l'avancement des connaissances scientifiques et technologiques, à en consolider la véracité dans la compréhension et l'application du savoir au sein d'une société québécoise autonome et contributive d'une vision planétaire de la recherche fondamentale et de l'apprentissage des sciences et technologies. »

STATUT

L'Académie des Sciences et Technologies du Québec est un organisme public, non partisan et indépendant, protégé par la loi de toute influence politique et d'ingérence gouvernementale qui aurait pour objectif d'influencer les recommandations de l'Académie.

RÔLES

L'Académie des Sciences et des Technologies du Québec devient un lieu de reconnaissance pour l'ensemble de la communauté scientifique oeuvrant au Québec.

Elle formalise l'avancement de la base scientifique fondamentale dans ses principes devant les porteurs de ces travaux.

Elle souscrit au partage international de l'excellence de l'expertise et de la véracité des avancements des connaissances en sciences et technologies.

Elle se soucie de la compréhension des implications de la recherche ainsi que des découvertes en éclairant les questionnements que lui soumettront les autres intervenants de la société quant aux éléments scientifiques sous-tendant les applications technologiques et le développement économique et social.

Elle favorise le développement de la culture scientifique au Québec et la prise de conscience collective concernant les enjeux à court et à long terme qui découlent de l'avancement constant de l'état des connaissances en sciences et en technologies.

Elle s'assure que le Québec présent et futur maintienne et développe fondamentalement sa position internationale en recherche scientifique.

DOMAINES DE COMPÉTENCE

Le savoir et les connaissances scientifiques.

Les lois et principes régissant le fonctionnement des applications technologiques ainsi que leurs incidences sur le développement sociétal.

La communicabilité de la pensée scientifique via la diversité des systèmes et structures d'information.

STRUCTURE

L'ASSEMBLÉE ACADÉMIQUE

Elle est composée de scientifiques québécois et internationaux (en séjour) émérites ayant contribué à l'avancement scientifique dans un champ particulier. Ceux-ci démontrent une maîtrise dans leur domaine en même temps qu'une compréhension de leur interdépendance avec les autres champs scientifiques.

LE CONSEIL ACADÉMIQUE

Il est souverain. Ses membres auront le titre d'Académiciens. Ils seront reconnus non seulement par l'excellence de leur apport spécifique et de leur interdépendance démontrée, mais aussi par leur dépassement personnel des enjeux économiques et financiers qui pourraient limiter la véracité de l'avancement fondamental du savoir et de l'épistémologie. Les postes sont ouverts aux sciences fondamentales et appliquées ainsi qu'aux disciplines de génies reliées. L'exigence d'un diplôme universitaire dans les disciplines visées ne pourra être évoquée comme seul facteur limitatif à la candidature d'un Académicien.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de représentants du gouvernement, des centres et organismes de recherche, d'institutions d'enseignement, de groupes scientifiques, de médias scientifiques. Le rôle du conseil d'administration est de veiller à la bonne marche des opérations courantes et demeure ancillaire du Conseil Académique.

L'EXÉCUTIF

L'exécutif est formé de membres du Conseil Académique et du conseil d'administration. Il supporte et concrétise les décisions, déclarations, reconnaissances et attributions du Conseil Académique relativement à la pensée scientifique, la recherche scientifique et la transmission du savoir.

LE SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Il communique les déclarations et décisions du Conseil Académique, répond aux sollicitations et évalue la recevabilité des requêtes auprès de l'Académie. Il entretient des rapports avec d'autres disciplines tels le droit, la politique, etc. découlant de la vulgarisation et de l'impact de l'avancement des travaux scientifiques. Il s'assure que les ressources requises par l'Académie soient mises en place.

CONCLUSION

Le Québec a besoin d'un point d'appui pour sa société, lequel lui permette de regarder au-delà de ses préoccupations quotidiennes tout en s'assurant que son développement à long terme soit en harmonie avec le reste du monde.

L'Académie des Sciences et des technologies du Québec se veut cet outil qui lui offre la possibilité d'exploiter pleinement l'évolution de la culture scientifique ainsi que les progrès en sciences et en technologies afin d'assurer son épanouissement.

Ce document a été complété sous la direction de Denis Gingras à Québec le 18 juillet 1995. Pour dépôt légal.